

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A320

Fuselage -

Inspection des trous de fixation de goussets du cadre de porte FR66 (ATA 53)

1. MATERIELS CONCERNES :

Avions AIRBUS A320 modèles -111, -211 et -231, tous numéros de série à l'exception des avions ayant reçu application de la modification AIRBUS n° 21778 en production ou du Bulletin Service AIRBUS (BS) A320-53-1072 en exploitation.

2. RAISONS :

Les essais de fatigue pour la certification ont révélé l'apparition de criques sur la semelle intérieure du cadre de porte FR66 au niveau des trous de fixation de goussets pour les lisses P18 et P20.

Le développement de telles criques, si non détectées, affecterait l'intégrité structurale de la cellule.

La Révision 1 de cette Consigne de Navigabilité (CN) introduit la référence au BS A320-53-1071 à la Révision 1 qui comporte désormais des solutions de réparation en cas de découverte de criques.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

3.1. Avant accumulation de 20 000 vols depuis le premier vol de l'avion, inspecter les trous de fixation des goussets sur le cadre de porte FR66 au niveau des lisses 18, 20, 22, 18', 20' et 22' et réparer si nécessaire, suivant les instructions du BS A320-53-1071.

Nota : Le BS A320-53-1071 Révision 1 donne des solutions de réparation.

3.2. Répéter les inspections définies dans le paragraphe 3.1. de cette CN à des intervalles n'excédant pas 20 000 vols.

Aucune action ultérieure, au titre de cette CN, n'est plus requise après application du BS A320-53-1072.

REF. : Bulletin Service AIRBUS A320-53-1071
Bulletin Service AIRBUS A320-53-1072
Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable.

| Cette Révision 1 remplace la CN 96-234-087(B) du 23/10/1996.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

| **CN originale : 02 NOVEMBRE 1996**
Révision 1 : 09 NOVEMBRE 2002

Superseded